

## CONSEIL MUNICIPAL DU 08 NOVEMBRE 2007

L'an deux mille sept, le huit novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MONNETIER-MORNEX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André VUACHET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 octobre 2007

Présents :

Mmes BAR Muriel, DUBOUCHET Marie-Christine, MATTHEY Claire ;  
Mrs VUACHET André, LÜTHI Walter, MAUME Philippe, GENÈVE André, PASSERAT Raoul, BAIN André, BASILE Daniel, ROUSSET Pierre.

Absents :

Mr OBLE Jacques a donné procuration à Mr Daniel BASILE  
Mr AVEAUX Patrick a donné procuration à Mr Pierre ROUSSET  
Mmes HERBET Alice, MIHAYLOV Sylvie et MILLET Françoise  
Mr AUGUSTIN Christophe

Nombre de conseillers : en exercice : 17, présents : 11, votants : 13

Secrétaire de séance : Monsieur MAUME Philippe

\* \* \* \* \*

N°74/07    **SUBVENTION À L'ASSOCIATION CANTINE ET GARDERIE DES LUTINS**

Muriel BAR rappelle à l'assemblée que lors du conseil municipal du 21 novembre 2006, il avait été décidé de verser courant 2007 à l'association CANTINE ET GARDERIE DES LUTINS la deuxième partie de la subvention en fonction de l'état financier intermédiaire fourni. Au vu de cet état financier elle propose d'attribuer la somme de 7500,- euros pour permettre à cette association de couvrir la fin de l'exercice 2007.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE À L'UNANIMITÉ** de verser une subvention de 7500,- € à l'association CANTINE ET GARDERIE DES LUTINS pour lui permettre de clôturer l'année 2007.

\* \* \* \* \*

N°75/07    **VIREMENT DE CRÉDITS**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que les crédits prévus sur un chapitre du budget de l'exercice 2007 étant insuffisants, il convient d'effectuer le virement de crédits ci-après :

OBJET DES DEPENSES	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Chapitre et article	Somme	Chapitre et article	Somme
Dépenses imprévues de fonctionnement	022	6 000.00		
Subventions de fonctionnement organismes de droit privé			6574	6 000.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE À L'UNANIMITÉ** le virement de crédits indiqué ci-dessus.

\* \* \* \* \*

**N°76/07**    **ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2007**

Muriel BAR propose de voter les subventions telles qu'elles ont été étudiées par la Commission Finances.

Il est précisé que la subvention proposée au vote pour l'association CANTINE ET GARDERIE DES LUTINS est une subvention partielle ne couvrant pas l'intégralité des besoins financiers de l'année. La subvention sera versée en deux fois : un deuxième versement sera évalué en milieu d'année scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **VOTE À L'UNANIMITÉ** les subventions telles que figurant au tableau ci-annexé.

\* \* \* \* \*

**N°77/07**    **MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARVE ET SALÈVE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 12 septembre 2007 le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Arve et Salève a décidé de modifier ses statuts. Il invite Monsieur le Président de la Communauté de Communes Arve et Salève à présenter ces modifications à l'assemblée.

Monsieur le Président de la C.C.A.S. expose que pour chaque commune membre, il convient de délibérer sur cette modification afin d'intégrer une nouvelle définition de l'intérêt communautaire concernant les compétences «Aménagement» et «Economie», et également d'intégrer une nouvelle ressource qui sera la Taxe Professionnelle Unique pour les 8 communes membres.

Vu la Loi du 13 août 2004 et en particulier son article 164,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5214-16 et L5214-23-1,  
Considérant le projet de passer en Taxe Professionnelle Unique dès l'année 2008,  
Entendu l'exposé de Monsieur le Président de la Communauté de Communes Arve et Salève,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE À L'UNANIMITÉ** la modification des statuts de la Communauté de Communes Arve et Salève et notamment ses articles 6 « Compétences », et 8 « Ressources », selon le projet présenté en annexe.

\* \* \* \* \*

**N°78/07**    **DÉSIGNATION DE DEUX DÉLÉGUÉS À LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir désigner deux délégués à la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges au sein de la Communauté de Communes Arve et Salève.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉSIGNE À L'UNANIMITÉ** :

- Monsieur VUACHET André,
- Monsieur LUTHI Walter

pour représenter la commune de Monnetier-Mornex à la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges au sein de la Communauté de Communes Arve et Salève. Ces deux délégués ont déclaré accepter leur désignation.

\* \* \* \* \*

**N°79/07**    **ACHAT DE MATÉRIEL POUR LA BIBLIOTHÈQUE ET LA SALLE D'EXPOSITIONS**

Monsieur MAUME informe l'assemblée que la bibliothèque vient de déménager dans ses nouveaux locaux aux Pléiades et qu'il convient d'acheter du mobilier pour l'accueil du public et l'aménagement du coin enfants notamment. Des grilles d'exposition sont également nécessaires pour la salle d'exposition.

Il présente à l'assemblée plusieurs offres :

- Société DEMCO ..... 6 517,01 HT
- CAMIF collectivités..... 4 379,57 HT
- OMB Espace Bureau..... 5 658,00 HT

Après comparatif des devis et délibération, le Conseil Municipal **CHOISIT À L'UNANIMITÉ** l'offre la mieux disante, soit celle de la société OMB Espace Bureau qui comprend des grilles d'exposition et propose une banque d'accueil plus longue, une livraison rapide et un montage par des professionnels. Le devis comprend :

- pour la bibliothèque : 6 bacs à BD sur roulettes, 1 banque de prêt, 2 chaises de bureau, 3 tables plateau basculant et 10 poufs. Montant : 3985,- euros HT.
- pour la salle d'exposition : 7 grilles d'exposition et 7 jeux de pieds sur roulettes. Montant : 1673,- € HT.

\* \* \* \* \*

**N°80/07**    **AUGMENTATION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE  
AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2008**

Monsieur LUTHI expose à l'assemblée que les tarifs de location de la salle polyvalente sont restés inchangés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006. Il propose de les augmenter au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE À L'UNANIMITÉ** les augmentations de tarifs de location de la salle polyvalente proposées. Ces tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 selon le tableau annexé à la présente délibération.

\* \* \* \* \*

**N°81/07**    **CONTRIBUTION À LA FOL – UFOVAL (SÉJOURS EN COLONIES DE VACANCES)**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a signé le 06 avril 1999 une convention avec la Fédération des Œuvres Laïques (F.O.L. / UFOVAL) pour contribuer financièrement aux frais de séjours en colonies de vacances d'enfants de la commune.

Notre participation journalière pour l'année 2007 était de 4,70 €.

La Fédération sollicite une augmentation de 0,25 € pour l'année 2008.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE À L'UNANIMITÉ** d'augmenter la participation de la commune aux frais journaliers des centres de vacances pour les enfants domiciliés sur la commune, et fixe la participation à 4,95 € par jour et par enfant pour l'année 2008.

\* \* \* \* \*

**N°82/07**    **ENGAGEMENT À MAINTENIR EN ZONE AGRICOLE LE RESTE DU TÈNEMENT  
APRÈS DÉCLASSEMENT DE LA PARCELLE N° A 3443**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Révision simplifiée n°2 du PLU est en cours afin de mettre en zone UCr 12 000m<sup>2</sup> de terrain actuellement classés en zone NC.

Dans ce cadre a eu lieu lundi 07 novembre dernier la réunion pour l'examen conjoint des personnes publiques associées à cette procédure.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que lors de cette rencontre, la Chambre d'Agriculture a émis un AVIS FAVORABLE sous réserve que le reste du tènement conserve, au-delà de la présente révision simplifiée, son caractère agricole. Le déclassement aujourd'hui accepté d'une partie de ce tènement ne devant pas être un prétexte au développement de l'urbanisation sur la partie restante.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à réaffirmer sa volonté de ne pas soustraire à la zone NC le reste du tènement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et plus personne ne demandant la parole, **S'ENGAGE À L'UNANIMITÉ**, après le déclassement de la parcelle n° A 3443 de 12 000 m<sup>2</sup> acquise pour la construction du groupe scolaire, à maintenir en zone agricole le reste du tènement.

\* \* \* \* \*

**N°83/07    CESSIONS GRATUITES DE TERRAINS – LOTISSEMENTS « LES CLOS LÉCHÈRES 2 » et « LE TORR »**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors de l'instruction des demandes des lotissements « Le Clos Léchère 2 » et « Le Torr » la commune avait demandé une cession gratuite de terrains en vue de l'élargissement futur du chemin des Dessous.

Lotissement « Les Clos Léchère 2 » : parcelle n° 2392 pour 217 m<sup>2</sup>

Lotissement « Le Torr » : parcelle n° 2413 pour 117 m<sup>2</sup>

parcelle n° 2414 pour 6 m<sup>2</sup>

Afin de finaliser ces dossiers, il convient que le conseil municipal se prononce sur ces cessions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ACCEPTE À L'UNANIMITÉ** ces cessions gratuites de terrain au profit de la commune et mandate Monsieur le Maire pour signer le ou les acte(s) à intervenir.

\* \* \* \* \*

**N°84/07    PROPOSITION DE CESSION À LA COMMUNE DE PARCELLES SITUÉES SUR LE SALÈVE**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la lettre de Monsieur TROTTE Raymond qui propose de vendre à la commune plusieurs parcelles situées sur le Salève :

- parcelles n° B 608 (3717 m<sup>2</sup>) et B 609 (2802 m<sup>2</sup>)  
lieu-dit « Balmes de Pierre Plate Sud »
- parcelles n° B 755 (740 m<sup>2</sup>) et B 756 (794 m<sup>2</sup>)  
lieu-dit « Balmes de Pierre Plate Nord »
- parcelle n° B 1020 (1478 m<sup>2</sup>) lieu-dit « Taillées Carrées »
- parcelle n° B 1125 (4157 m<sup>2</sup>) lieu-dit « Les Tofflets »
- parcelle n° B 1237 (2011 m<sup>2</sup>) lieu-dit « Le Canapé »
- parcelle n° B 1282 (455 m<sup>2</sup>) lieu-dit « Vers l'Hermitage »
- parcelle n° B 2603 (2664 m<sup>2</sup>) lieu-dit « Les Tofflets »

Il convient de se prononcer sur l'acquisition de ces parcelles que le propriétaire accepte de vendre 3000,00 euros l'ensemble.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE À L'UNANIMITÉ** d'acquérir les parcelles précitées au prix global de 3000,- € et mandate Monsieur le Maire pour signer l'acte à intervenir.

\* \* \* \* \*